

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00223 Numéro SIREN : 453 706 368 Nom ou dénomination : ISTAMBUL SAHAN
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2020 sous le numéro de dépôt B2020/000526

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/000526**
n° de gestion : **2004B00223**
n° SIREN : **453 706 368 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 03/02/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

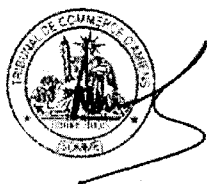
ISTAMBUL SAHAN - Société à responsabilité limitée
6 place Alphonse Fiquet 80000 Amiens -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

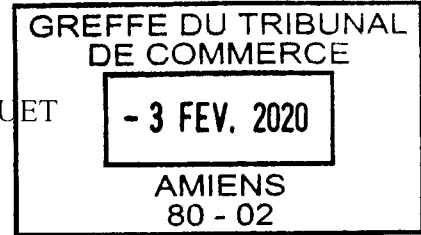
Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



417916

ISTANBUL SAHAN
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 6, Place Alphonse FIQUET
80000 AMIENS
RCS AMIENS B 453 706 368



RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 août 2018, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers, qui vous sont présentés, respectent la législation en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 148 341 Euros contre 142 555 Euros en 2017.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes de marchandises.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 144 840 Euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- autres charges externes : 46 589 Euros
- rémunération du personnel : 41 861 Euros
- charges sociales : 7 970 Euros.

La marge se situe cet exercice à un niveau conforme aux normes de la profession.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 3 252 Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Une gestion stricte des frais généraux et le développement de l'activité devraient permettre de maintenir le taux de marge commerciale .

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de la gestion de votre gérant.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 3 252 Euros.

Nous vous proposons de l'affecter de la manière suivante :

ORIGINES

- résultat de l'exercice : 3 252 Euros

AFFECTATIONS

- compte de report à nouveau : 3 252 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

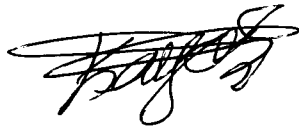
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de leur gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Le gérant

K SAHAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Sahane', with a stylized flourish at the end.

ISTANBUL SAHAN
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 6, Place Alphonse FIQUET
80000 AMIENS
RCS AMIENS B 453 706 368



**TEXTE DES RESOLUTIONS SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 AOUT 2018**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 août 2018, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

ORIGINE

- résultat de l'exercice : 3 252 Euros

AFFECTATION

- report à nouveau : 3 252 Euros

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Kaya SAHAN et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 al 1.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'il n'a pas été distribué des dividendes au cours des 3 derniers exercices.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Kaya Sahhan", written over a horizontal line.

Copie certifiée conforme
le 02/03/2020

ISTANBUL SAHAN
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 6, Place Alphonse FIQUEL
80000 AMIENS
RCS AMIENS B 453 706 368

[Signature]



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix neuf et le vingt huit février à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur SAHAN Kaya, représentant 50 parts en pleine propriété
Madame SAL Akqul, représentant 50 parts en pleine propriété

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts en pleine propriété sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur SAHAN Kaya préside la séance en qualité de gérant associé.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2018,
- Affectation des résultats
- Quitus à la gérance,
- Pouvoirs à donner.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 août 2018, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

ORIGINE

- résultat de l'exercice : 3 252 Euros

AFFECTATION

- report à nouveau : 3 252 Euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Kaya SAHAN et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 al 1.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, l'intéressé n'ayant pas pris part au vote

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'il n'a pas été distribué des dividendes au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

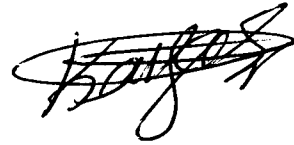
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Le gérant

les associés

Copie certifiée conforme
le Gant



SARL ISTANBUL SAHAN
6 PLACE ALPHONSE FIQUET
80000 AMIENS

COPPIE DE RESULIAT RELEVÉ
du 14/08/2018

Désignation de l'entreprise SARL ISTANBUL SARHAN Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 6 PLACE ALPHONSE FIEVET 80000 ANTOINS

SIRET 45370631800025

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N 2018			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilités incorporelles		010	36200	012	36200	
	Fonds commercial *		014		016		
	Autres *						
	Immobilités corporelles *		028	44534	030	15616	
	Immobilités financières * (1)		040	M9	042	M9	
Total I (5)			044	80055	048	51935	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
		Marchandises *		060	580	062	580
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
			072	72140	074	72140	
	Autres * (3)						
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	8210	086	8210	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II			096	80930	098	80930
Total général (I + II)			110	161783	112	28918	
PASSIF						Exercice N 2018	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	8000			
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126	800			
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				
	Report à nouveau		134	2150			
	Résultat de l'exercice		136	3252			
	Provisions réglementées		140				
	Total I			142	14202		
	Provisions pour risques et charges			154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	53425			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	65238			
	Produits constatés d'avance		174				
Total III			176	M863			
Total général (I + II + III)			180	132865			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 502 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL ISTANBUL SPHAN**Néant ☐**A - RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210	14834	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214		
		Services *				217		218		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *								224	
	Subventions d'exploitations reçues								226	
	Autres produits								230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	14834	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234	44507
	Variation de stocks (marchandises) *								236	(-170)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	46589	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	520		244	825	
	Rémunérations du personnel *								250	41362
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	7970
	Dotations aux amortissements *								254	3158
	Dotations aux provisions								256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259			262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
	Total des charges d'exploitation (II)							264	144840	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)			290
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) : 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) : 348)		300
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306 249
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310 3252

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	249	
	Divers * : dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series I))	249
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexties A)	989
	ZRI (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990
	Dont divers			Investissements outre-mer	341
	ZFA (44. quaterdecies)	345			
	Créance due au report en arrière du déficit		346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655		
					350 34
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col. 1	352	354
			Déficit col. 2		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables * 1607			dont imputés sur le résultat :	360 1607
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1	370 1660	372
			Déficit col. 2		

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL ISTANBUL SAKHANNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	36200	402		404		406	36200	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	21890	432		434		436	21890	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	13938	442		444		446	13938	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	8706	472		474		476	8706	
	Immobilisations financières	480	119	482		484		486	119	
TOTAL		490	80853	492		494		496	80853	

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles				500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512		514		516	
	Constructions			520	10535	522	88	524		526	10623
	Installations techniques matériel et outillage industriels			530	6941	532	2548	534		536	9589
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546	
	Matériel de transport			550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles			560	8285	562	522	564		566	8706
TOTAL				570	25760	572	3158	574		576	28918

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	587	588	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	591	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591		
TOTAL						596	585	597

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL ISTANBUL SARHAN

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	1807
Déficits imputés	983	1807
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	/

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice

129	
-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800			
-----	--	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	14 834
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4522
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD